



Sécurité des Personnels Scientifiques

Le 17 novembre, l'ensemble des OS ont été invitées à prendre connaissance du rapport sur la sécurité des PTS, projet initié par le Directeur Général de la Police National et conduit par monsieur BODIN, Commissaire Général.

Monsieur CHAPPA, conseiller RH auprès du DGPN, était chargé de la présentation.

Des recommandations ont été faites afin d'améliorer la sécurité de l'ensemble de la filière :

- Une remontée systématique de tous les incidents en direction du SCPTS que ce soit en intervention ou dans les locaux des services.
- Désignation du SCPTS comme référent Amaris pour la PTS avec la création d'une cartographie des risques en lien avec l'IGPN.
- La rédaction d'une note par les différentes directions d'emplois pour la mise en œuvre de la sécurité des personnels scientifiques.
- La participation active des référents zonaux du SCPTS à ce projet et en particulier sur leur présence dans les CHSCT départementaux.
- Inciter les fonctionnaires de PTS à remplir systématiquement le cahier de Sécurité et Santé au Travail (SST) en cas de problèmes liés à leur sécurité.
- La mise en place d'un module de formation initiale par la DCRFPN sur la gestion du stress, la détection des comportements à risque, la sécurité situationnelle et l'agressivité. En complément, une formation aux gestes de self défense est préconisée.
- La mise à disposition de l'ensemble des moyens de sécurité aux effectifs (gilet par balle, poste Acropol) par les directions d'emploi et la possibilité de la dotation d'armes non létales, comme la gazeuse ou la bombe lacrymogène. Sur ce dernier point, l'IGPN préconise d'abord d'identifier les risques en établissant un diagnostic rigoureux.

Si nous constatons certaines avancées intéressantes, comme :

- la participation de la DCRFPN dans ce dossier avec la mise en place d'une formation dédiée.
- la participation des Délégations Zonales du SCPTS
- l'implication de l'IGPN auprès du SCPTS
- la création d'un canal spécifique pour les remontées d'informations.

Ils restent encore beaucoup d'interrogations.

La sécurité des personnels doit continuer d'être assurée par les personnels actifs en interventions et dans les locaux, une formation comme celle proposée n'est en aucun cas substituable à leur présence, elle permettra seulement d'éviter ou bien de se sortir de situations à risques.

Les directions d'emploi des PTS doivent s'engager à appliquer scrupuleusement les recommandations les notes du DGPN ainsi que la doctrine d'emploi rédigée par le SCPTS . Sur ce point, monsieur CHAPPA a confirmé l'engagement du DGPN à faire respecter toutes ses recommandations .

Sur la question d'un calendrier pour l'application de ces mesures, nous n'avons pas eu de réponse précise de la part de l'administration et du SCPTS, du fait de la nécessité de créer un document unique répertoriant les risques professionnels spécifiques des PTS.

Nous devons continuer à faire des propositions . Nous vous invitons à nous faire part de vos observations et des difficultés que vous rencontrez au quotidien en terme de sécurité.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.